Image not found or type unknown

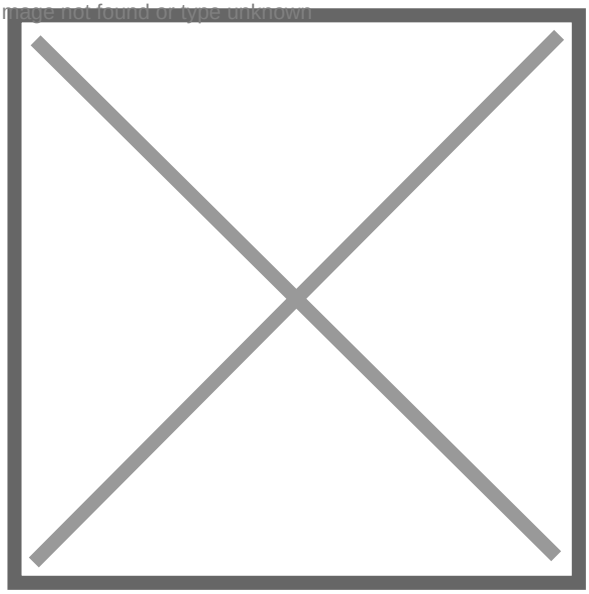

Calcule des heure pour une fin de contrat

Par **moietelle**, le **19/10/2012** à **19:13**

Bonjour,
je travail a temps partiel (24h par mois) dans un cabinet dentaire.
ce mois ci mon contrat ce termine.
Le cabinet a était fermé donc j'ai dus prendre 15j de congé payé or il m'en reste que 2. Et ce mois ci j'ai fait 18h. Je voudrais savoir si c'est moi qui doit des heures ou si j'ai fait le cota ou si je doit des jours de congé. Merci de votre aide.

Par **pat76**, le **20/10/2012** à **16:46**

Bonjour

Vous êtes en CDD à temps partiel et vous devez faire 24 heures par mois.

Vous avez fait 18 heures ce mois là à la demande de l'employeur ou parce que vous avez eu une absence?

Quel est le motif de votre CDD, remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité dans le cabinet dentaire?

Quand l'avez-vous signé et quelle est sa durée exacte?

Dans le contrat de travail que vous avait fait signé votre employeur, il est spécifié que vous ferez 24 heures par mois, que les jours et les horaires de travail sont bien précisés ainsi que les jours de repos?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés